



Paris - Bruxelles - Frankfurt - London - Roma - Madrid - Zürich - Washington - Chicago - Warszawa

## Une délégation de parents victimes reçue au Sénat le 11 octobre 2006

Nous nous sommes rendu au Sénat le mercredi 11 octobre 2006 pour expliquer les graves problèmes que nous pose la juridiction familiale allemande à Madame la Sénatrice Joëlle Garriaud-Maylam, qui a très gentiment accepté de nous recevoir, malgré un emploi du temps très chargé.

Etaient présents :

- Pierre Mezari et sa fille Nina, qui ne souhaite plus retourner vivre en Allemagne,  
(courrier à M. Chirac : [http://www.jugendamt-wesel.com/COMMUNIQUE\\_PRESSE\\_MEZARI/Lettre\\_Jacques\\_Chirac\\_12-2006.pdf](http://www.jugendamt-wesel.com/COMMUNIQUE_PRESSE_MEZARI/Lettre_Jacques_Chirac_12-2006.pdf))
- Sophie Lavier, victime de l'insouciance des magistrats français, qui a un enfant valide en Allemagne, mais l'autre en France, puisqu'il est handicapé  
( voir : [http://www.jugendamt-wesel.com/COMMUNIQUE\\_PRESSE\\_LAVIER/Commentaires\\_TGI\\_Dijon\\_05-10-2006.pdf](http://www.jugendamt-wesel.com/COMMUNIQUE_PRESSE_LAVIER/Commentaires_TGI_Dijon_05-10-2006.pdf) )
- Olivier Karrer, dont le fils Julian a disparu 'légalement' depuis 1999 en Allemagne,
- Susanna Braun, accompagnée de son fils Félix, citoyenne allemande, qui comme de nombreux parents allemands ne voit plus pour tout espoir, que la fuite vers l'étranger afin de se soustraire aux pratiques allemandes humiliantes, systématiques, parfaitement indignes d'un Etat européen.

Nous avons exposé à Mme la Sénatrice les inquiétantes dérives des organes de justice familiale en République Fédérale d'Allemagne.

Nous avons demandé à Mme la Sénatrice de sensibiliser et d'informer l'ensemble de la Magistrature française et européenne aux problèmes que pose l'Allemagne depuis de trop nombreuses années.

Nous l'avons appelé à ne pas remettre en question l'objectivité et la véracité de nos propos.

Nos histoires se ressemblent toutes. Elles ont toutes la même origine :

- des procédures de justice familiale secrètes, unilatérales, mais légales en Allemagne,
- une présence du pouvoir politique local (JUGENDAMT) obligatoire dans toutes affaires de justice,
- un contrôle étroit de la famille et des enfants par un formidable appareil d'Etat allemand,
- un comportement autoritaire, arrogant et menaçant de fonctionnaires (JUGENDAMT), qui n'hésitent pas à se transformer en véritables *maitre-chanteurs* des relations que pourront entretenir les parents avec leurs enfants, s'ils ne respectent pas leurs décisions humiliantes, dénuées de toute humanité, parfaitement incompatibles avec les fondements même du droit universel,
- une menace et une criminalisation permanente des parents non-allemands, les parents allemands n'osant pas se rebeller, en raison du comportement de leurs fonctionnaires, décrit ci-dessus
- une volonté politique parfaitement dissimulée par la magistrature, qui s'appuie à ces fins sur le JUGENDAMT, né de la période nationale-socialiste, véritable anachronisme en Europe.

Ainsi tous les parents présents sont ou ont été sous le coup d'un mandat d'arrêt (secret, c'est à dire sans convocation, sans audition, sans procédure) en Allemagne, parce qu'ils n'acceptent pas et ne se soumettent pas aux décisions nationalistes, unilatérales et secrètes de l'Allemagne moderne, le mandat d'arrêt 'secret' ayant dans la logique allemande pour objet d'obliger le parent non-allemand à se domicilier judiciairement chez un avocat en République Fédérale d'une part, afin que les procédures puissent avoir lieu selon les coutumes judiciaires allemandes et s'il le faut en l'absence du parent non-allemand, et d'autre part, de laisser planer une menace constante sur ledit parent, qui craint de pénétrer en République Fédérale et se voit ainsi tout naturellement écarté de ses enfants enlevés.

Madame la Sénatrice s'est inquiétée de la situation en Allemagne.  
Elle nous a promis d'en référer à M. Fratini, Commissaire européen aux affaires de justice.

Lundi 16 octobre 2006, quelques jours après notre entretien, le vice-président du CEED a reçu un appel téléphonique ; Susanna Braun venait d'être arrêtée en Allemagne et emmenée en prison (parce qu'elle a osé venir parler de son histoire en France). Son fils Félix est aujourd'hui placé dans un foyer du JUGENDAMT allemand. Pourtant, ses deux parents sont toujours mariés et chacun d'entre eux réclame la garde de l'enfant.

Si nous – communauté internationale – n'intervenons pas, Félix sera adopté tôt ou tard par une famille d'accueil allemande entretenant de bonnes relations avec le JUGENDAMT, généralement des fonctionnaires ou des enseignants locaux. Susanna paye ainsi son courage que d'avoir bravé les injustices 'légales' et 'dictatoriales' de l'Allemagne moderne.

N'hésitez pas à transférer ce compte-rendu à la presse et aux politiques, même les plus haut placés. Nous ne pouvons pas continuer comme cela en Europe !

Décembre 2006, pour le CEED

Sophie Lavier  
Dijon

Olivier Karrer  
Paris



*De gauche à droite : Pierre Mezari, sa fille Nina, Susanna Braun et son fils Félix, un amical huissier, Olivier Karrer, Sophie Lavier et Madame la Sénatrice Joëlle Garriaud-Maylam.*



*De gauche à droite : Mme la Sénatrice Joëlle Garriaud-Maylam, Nina Mezari, Pierre Mezari, Sophie Lavier (masquée), Olivier Karrer et Susanna Braun.*



*De gauche à droite : Mme la Sénatrice Joëlle Garriaud-Maylam, un huissier, Susanna Braun et son fils Félix (aujourd'hui en foyer du JUGENDAMT).*